

**RAPPORT DE LA COMMISSION**

**chargée d'examiner l'objet suivant:**

**EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET**

**accordant un crédit d'étude de CHF 13'870'000.- pour le concours, les études préliminaires, le projet et la mise en soumission de la construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts, ainsi que le concours d'idées pour le pôle muséal et culturel sur le site "Halle CFF aux locomotives" à Lausanne**

La commission chargée de l'étude de cet EMPD s'est réunie le jeudi 10 juin 2010 à la salle du Bicentenaire, place du château à Lausanne de 07h30 à 11h30 dans la composition suivante :

Mesdames C. Amarelle, M. Gay-Vallotton, M. Weber Jobé, C. Jaquet-Berger.

Messieurs R. Abbet, A. Bally, F. Debluè, J-F Cachin, J. Glardon, J.-A Haury, M. Miéville, G. Poncet, E. Sonnay, J.-J. Truffer, V. Venizelos, P. Vuillemin et J.-M. Surer confirmé dans la fonction de président rapporteur.

La Commission était assistée par M. Pascal Broulis, Président du Conseil d'Etat et Chef du DFIRE, Mme Anne-Catherine Lyon Conseillère d'Etat et cheffe du DFJC ainsi que M. François Marthaler Chef du DINF.

Assistaient en outre à cette séance :

-Mesdames S. Cantalou Architecte cantonale, Brigitte Waridel Cheffe du SERAC et E. Wermelinger, chargée de mission, en charge de la coordination du projet sur le plan exécutif.

-Messieurs Bernard Decrauzat président du COPIL en charge de la coordination entre l'Administration cantonale, l'Administration communale et les CFF ainsi que Michel Pont, Chef du SIPAL.

Un remerciement particulier à Mme J. Müller et M. C. Aeschlimann pour les prises de note de séance réalisées avec célérité, précision et compétence.

**Introduction**

Cet EMPD est l'aboutissement d'un long processus entamé avec le projet du MCBA décidé initialement à Bellerive. Le Grand Conseil a donc déjà pu travailler et s'exprimer sur la problématique générale d'un musée cantonal des Beaux Arts ailleurs qu'à Rumine. Nous ne référons pas ici tout l'historique de ce processus, mais soulignons que le référendum contre le MCBA à Bellerive accepté par les vaudois le 30 novembre 2008, a permis également, un débat général et populaire sur ce sujet délicat et passionnel. A la suite de cet échec, le Conseil d'Etat a commandé une enquête à l'IDHEAP (sur un panel de 1500 personnes) qui a révélé un "désir de musée" des vaudois et ce à plus de 70%.

Cela signifie que les vaudois sont attachés à la culture et que l'échec de Bellerive était avant tout dû au site retenu, aux problèmes des transports et de l'accès au site ainsi qu'à l'architecture "Ying-Yang".

Paradoxalement, le refus des vaudois en automne 2008 donne aujourd'hui une dynamique incroyable et extraordinaire exprimée, aujourd'hui, par la volonté du Conseil d'Etat d'aller de l'avant, de rebondir, prouvant derechef que notre démocratie et nos institutions fonctionnent parfaitement.

Le Conseil d'Etat, au travers de cet EMPD, active ce "désir de musée" des vaudois et s'engage à garder le partenariat avec les privés afin de leur proposer rapidement un nouveau projet. Fort de ce constat, la proposition de la ville de Lausanne et des CFF de mettre à disposition la "Halle aux locomotives" sise à côté de la gare de Lausanne est une opportunité fantastique qui corrige, en plus, les trois éléments de reproche formulés par les opposants à Bellerive (site du lac abandonné, accès et transports directement à côté d'une grande gare qui est au cœur de la mobilité et finalement isolement culturel écarté).

De plus le site de la "Halle aux locomotives" a un effet structurant sur l'ensemble du canton :

- ce projet de réaménagement d'une future friche industrielle s'inscrit dans un vaste projet d'agglomération ; il a un effet de "catalyseur" pour les projets cantonaux, la ville de Lausanne et les CFF, pour une stratégie globale des transports publics, pour l'agrandissement de la gare de Lausanne (les CFF vont injecter entre CHF 600 et 800 mio), pour la ré urbanisation de l'ensemble des couloirs CFF qui transitent dans toute l'agglomération et finalement pour le développement d'une centralité.

- Ce chantier culturel de portée nationale et internationale est apte à créer de nombreuses synergies tant culturelles qu'économiques et touristiques avec la ville de Lausanne, le canton de Vaud et la Suisse toute entière.

- La taille impressionnante de la parcelle du périmètre de concours (22'000 m<sup>2</sup>) donne la possibilité d'envisager un projet à plus grande échelle pour toute l'activité de l'art visuel et permet ainsi la création d'un véritable pôle muséal.

Tous ces éléments donnent un effet "domino positif".

### **Aspect financier. Partenariat public-privé**

L'évaluation des coûts du projet faite par le SIPAL (avec un prix compté au m<sup>2</sup> de CHF 9270.-), a été fixée à CHF 75 mio. Ce montant comprend la part cantonale de CHF 40 mio. (qui comprend le présent crédit d'étude, les deux crédits d'études approuvés par la commission des finances et le crédit d'ouvrage). La ville de Lausanne qui échangera cette parcelle avec les CFF donnera un montant de CHF 5 mio. pour autant que le Conseil Communal donne son feu vert. Dès que cet EMPD sera accepté par notre Grand Conseil et pour autant qu'il ne fasse pas l'objet d'un référendum, il faudra trouver, au plus vite, les CHF 30 mio. restants auprès des différents mécènes. Des contacts préalables positifs ont déjà été pris avec l'Organe vaudois de la Loterie romande et la Fondation Leenaards : ceux-ci ont déjà confirmé leur participation. D'autres fondations et collectionneurs privés déçus de la non-réalisation du Musée à Bellerive attendent désormais de voir le contour du projet avant de se lancer. C'est pourquoi le temps presse et le Conseil d'Etat donne aujourd'hui une forte impulsion pour faire avancer ce dossier (certains collectionneurs privés sont d'un âge avancé).

Au travers de cet EMPD, le Conseil d'Etat prouve sa volonté de mener à chef ce projet :

- rapidité dans la conduite des opérations

- lien permanent avec les partenaires potentiels
- prise en charge totale par le canton de la première étape au travers de ce présent crédit d'étude qui permettra de travailler jusqu'en 2012, soumissions rentrées.

L'article 163 Cst-Vd est respecté dans la mesure où le Conseil d'Etat a décidé un financement s'appuyant en partie sur les compensations (un tiers de la somme sera assumé par le département du DFJC) et sur l'enveloppe globale du budget de l'Etat dans le cadre des montants réservés spécifiquement dans le programme de législature (2/3 restants).

### **Concours**

Dès l'acceptation de cet EMPD, un concours sera lancé sur le périmètre correspondant à la parcelle de 22 000 m<sup>2</sup> figurant en annexe 2 de l'EMPD. Ce concours contiendra deux volets :

- un concours de projet
- un concours d'idées

Ces deux volets rendront l'appréciation par le jury particulièrement complexe et délicate. La possibilité d'avoir deux lauréats différents n'est pas exclue. La "Halle aux locomotives" est classée en note 2, note attribuée déjà en 1996. C'est un élément fixe pour le concours qui empêche la démolition du bâtiment. En revanche, la halle à l'Ouest de celle-ci, construite en 1963 peut être rasée pour reconstruire à neuf. Les commissaires insistent pour que le programme du concours contienne des éléments bien définis et détaillés fixant des conditions et des contraintes précises en ce qui concerne les éléments modifiables et les éléments totalement intouchables. Comme déjà mentionné, le montant proposé pour ce projet est de CHF 75 mio. Plusieurs commissaires relèvent la modestie de ce montant pour un projet d'une pareille ambition et craignent que cette somme soit un facteur limitant. Le concours sera ouvert mondialement et le Conseil d'Etat prévoit que pour un projet d'un tel intérêt, plus de 200 candidatures rentreront. C'est pour cela qu'il est prévu de faire une présélection de 15 à 20 projets, sur dossiers, avec un certain nombre de critères objectifs. La procédure retenue par le Conseil d'Etat est conforme aux règles SIA. Un jury sera composé de compétences locales et internationales (le COPIL fixera le cahier des charges sur la base de travaux faits par des professionnels).

### **Pôle muséal**

Au vu de l'importante surface mise à disposition, il a vite été constaté que l'ensemble du périmètre du site retenu dépasse les besoins du MCBA. C'est pourquoi, le Conseil d'Etat et tous les acteurs de ce projet ont décidé de la création d'un pôle muséal d'importance internationale. Le site pourrait ainsi accueillir le Musée pour la Photographie de l'Elysée, le Musée de Design et d'Art appliqué contemporain (Mudac). En outre, il est prévu d'accueillir les tapisseries historiques et contemporaines de la Fondation Toms Pauli, collection de plus de 250 œuvres qui croupissent notamment au fond d'entrepôts à Lucens. On sait qu'un musée des textiles seuls n'est pas viable car trop spécifique. En associant ces collections à un musée d'art visuel "généraliste" on a enfin l'opportunité tant attendue de trouver une solution pour ces tapisseries propriétés de l'Etat. Il est à rappeler que la Fondation restera séparée de l'Etat même si ce dernier est propriétaire de ces collections.

Le pôle muséal, à ce stade de l'avancement du dossier, permettra peut-être d'accueillir d'autres collections il pourrait également intégrer un espace de vie pour les arts vivants et les "performances". Il est important de créer une synergie avec ces différents musées en partageant un auditoire, une salle de conférence, des ateliers pédagogiques, des entrepôts, etc. Mais c'est bien le concours d'idées qui réglera les détails du pôle muséal.

## **Quid de Rumine ?**

La grande majorité des commissaires a manifesté son inquiétude pour l'avenir du Palais de Rumine et des alentours en rapport avec cet ambitieux projet des "Halles aux locomotives".

Le DINF et le DFJC ont assuré à la commission qu'ils prendront en main les choses rapidement pour réactiver Rumine après le départ du MCBA.

Un groupe de travail présidé par Anne-Catherine Lyon et François Marthaler avec la ville de Lausanne (propriétaire des lieux) planchent sur un projet dédié aux musées d'histoire et de science ainsi qu'à la bibliothèque cantonale universitaire.

Le Conseil d'Etat, par la voix de son président, a affirmé devant la commission que le présent projet de MCBA ne prétérite en rien le développement de Rumine ou d'autres projets culturels dans le canton.

## **Salles de réunion**

La transformation prochaine de l'aile ouest de la gare CFF de Lausanne va conduire à la disparition de toutes les salles de réunion qui s'y trouvent dans le but d'y installer des locaux commerciaux. De nombreuses associations cantonales et inter-cantonales sont souvent à la recherche de lieux de rencontre proches de la gare leur évitant ainsi de siéger trop loin dans la ville. Plusieurs commissaires ont manifesté leur crainte quant à la disparition de ces salles de rencontre et souhaitent que soit étudiée l'intégration de celles-ci dans le programme de concours d'idée pour une surface, si possible, au moins équivalente à celle occupée par les différentes salles de réunion de la gare de Lausanne. Il y a une opportunité à faire connaître aux autres cantons ce site et ce pôle muséal.

## **Cheminement piétonnier**

Afin de garantir un accès pour les piétons le plus aisé possible, les CFF ont prévu un deuxième passage sous-voie qui débouchera entre la gare et l'ancienne poste, une fois que les quais de la gare seront prolongés. Un troisième passage sera probablement nécessaire pour donner la possibilité de couper entre l'Ouest de la ville et la gare à travers cette parcelle.

## **Autres éléments à approfondir**

Certains commissaires ont exprimé leur crainte quant à la faisabilité technique et la sécurité liée à la proximité des voies et du trafic ferroviaire. Un commissaire a exprimé son doute sur le choix de ce site jugé peu adéquat pour créer des synergies entre une gare et un centre culturel. Il faudra donc bien étudier les possibilités de concilier les activités d'une grande gare et celle d'un musée avec ses activités annexes (concerts, conférences, etc).

Un commissaire a exprimé son insatisfaction quant à l'appellation "MCBA" appellation jugée technocratique et peu accessible. Le conseil d'Etat est invité à entamer une réflexion sur cette appellation.

## **Conclusion**

Après le bel exercice de démocratie qu'a été le référendum contre le projet du MCBA à Bellerive, le Conseil d'Etat rebondi rapidement sur un projet œcuménique capable de réunir tous les acteurs concernés et développant des synergies à l'échelle du canton et du pays.

La Commission relève ainsi avec plaisir que le Conseil d'Etat veut aller vite et fait preuve d'audace dynamique. Il tient ainsi à réaliser un des projets phares du programme de législature, projet permettant

un effet structurant et dynamisant pour l'ensemble du canton. Ce projet a rallié en commission quasiment tous les commissaires autant les partisans du référendum et les membres du comité référendaire que ceux qui auraient souhaité que ce musée se réalise dans leur région.

## **Projet de décret**

### **Article 1**

Quasiment tous les commissaires sont favorables à cet article à condition que l'on tienne compte de la possibilité de création de salles de réunion intégrées au projet.

Un commissaire s'abstient, estimant que le site retenu des halles CFF aux locomotives n'est pas le meilleur.

*Vote article 1 du projet de décret est accepté par 16 voix et une abstention.*

### **Article 2**

*Aucun commentaire. Accepté à l'unanimité des 17 membres présents.*

### **Article 3**

*Aucun commentaire. Accepté à l'unanimité des 17 membres présents.*

## **Entrée en matière**

*La commission recommande l'entrée en matière sur cet EMPD à l'unanimité des membres présents.*

Bière, le 15 juin 2010.

Le président :  
(Signé) *Jean-Marie Surer*